

## ANALYSE QUALITATIVE DE LA MEILLEURE EXÉCUTION AU SENS DE LA DIRECTIVE MIFID II

Le présent rapport (le « **Rapport** ») est publié conformément aux exigences de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE), ainsi qu'aux normes techniques de réglementation associées.

J.P. Morgan Chase Bank, N.A., Succursale de Paris (JPMCB NA Succursale de Paris ou la Banque Privée) est tenue de respecter certaines obligations en matière de meilleure exécution. Le principe de meilleure exécution porte sur la façon dont nous exécutons, plaçons ou transmettons les ordres pour le compte de nos clients.

Tous les clients sont considérés comme des clients particuliers aux fins de la politique de meilleure exécution. Toutes les décisions relatives à l'exécution sont prises par un bureau centralisé qui exécute les ordres conformément à une même politique. Le Rapport s'adresse par conséquent aux clients particuliers et professionnels de JPMCB NA Succursale de Paris.

Vous trouverez ci-dessous une description de l'approche appliquée par la Banque Privée afin d'obtenir la meilleure exécution possible lors de l'exécution ou de la transmission des ordres des clients (intitulée « Résumé de la meilleure exécution »). Les informations suivantes expliquent les stratégies et les outils utilisés par JPMCB NA Succursale de Paris pour mettre en œuvre et évaluer la qualité de l'exécution des transactions portant sur les classes d'actifs indiquées ci-dessous.

### 1. ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS – ACTIONS ET CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS, PRODUITS NÉGOCIÉS EN BOURSE

<b>Catégorie d'instruments ESMA</b>	Actions et instruments assimilés - Actions et certificats représentatifs Produits négociés en bourse
-------------------------------------	---

Les facteurs d'exécution que nous prenons en compte sont énumérés ci-dessous, par ordre d'importance :

1. Prix total
2. Taille de l'ordre
3. Rapidité
4. Nature de l'ordre
5. Probabilité de l'exécution

Les ordres relatifs aux actions et aux fonds négociés en bourse, sont transmis à JPMorgan Asset Management (UK) Limited (**JPMAM**), J.P. Morgan Securities PLC (**JPMSL**), J.P. Morgan Securities LLC (**JPMS**) et J.P Morgan SE (**JPMSE**). Avant de décider de confier des opérations à ces entités, nous avons examiné les prix et les coûts appliqués (par rapport à d'autres entités) afin de nous assurer d'obtenir le meilleur résultat possible, sur la base du prix total, dans la plupart des cas. Le prix total correspond au prix majoré des coûts à payer lors de l'exécution. Les coûts incluent les frais et charges dus dans le cadre de l'exécution, les frais propres à la plate-forme d'exécution, les frais de règlement et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre. Le prix total est le facteur le plus important ; les autres facteurs lui seront privilégiés uniquement s'ils sont déterminants pour obtenir le meilleur résultat possible.

Le pourcentage des ordres dirigés concernant des actions est négligeable (moins de 0,01%).

Le propriétaire unique de JPMorgan Chase Bank, JPMAM, JPMSL, JPMS et JPMSE est JPMorgan Chase & Co. Les employés de la Banque Privée exécutent les ordres dans l'infrastructure de JPMAM, JPMSL, JPMS ou JPMSE pour le compte des clients de la Banque Privée. Ainsi, la Banque Privée peut comparer directement les prix de marché pour le compte de ses clients. JPMorgan Chase Bank peut choisir JPMAM, JPMSL, JPMS ou JPMSE en tant que contrepartie pour une transaction donnée, auquel cas les informations relatives à la gestion sont fréquemment examinées afin d'assurer que la meilleure exécution possible est obtenue.

Les frais de transaction et de conseil facturés par opération, incluent les frais et dépenses de JPMSL, de JPMS et de JPMSE, sont communiqués aux clients dans les « Conditions tarifaires de la Banque Privée de J.P. Morgan ».

### 2. OBLIGATIONS

<b>Catégorie d'instruments ESMA</b>	Instruments de dette - Obligations
-------------------------------------	------------------------------------

Les facteurs que nous prenons en compte sont énumérés ci-dessous, par ordre d'importance :

1. Prix total
2. Taille de l'ordre
3. Rapidité
4. Probabilité de l'exécution
5. Nature de l'ordre

Les ordres relatifs aux titres obligataires sont transmis à J.P. Morgan Asset Management International Ltd (**JPMAM**), à J.P. Morgan Securities plc (**JPMSL**), à J.P. Morgan Securities LLC (**JPMS**) ou à J.P. Morgan SE (**JPMSE**). Avant de décider de faire appel à ces deux entités, nous avons examiné les prix et les coûts au regard de la capacité à obtenir le meilleur résultat possible, sur la base du prix total, dans la plupart des cas (par rapport à d'autres entités).

JPMCB NA Succursale de Paris, JPMAM, JPMSL, JPMS et JPMSE sont des entités de JPMorgan Chase & Co. Les collaborateurs de la Banque Privée exécutent les ordres dans l'infrastructure de JPMAM, JPMSL, JPMS ou JPMSE pour le compte des clients de la Banque Privée. Ainsi, la Banque Privée peut comparer directement les prix de marché pour le compte de ses clients. JPMCB NA Succursale de Paris peut choisir JPMAM, JPMSL, JPMS ou JPMSE en tant que contrepartie pour une transaction donnée, auquel cas les informations relatives à la gestion sont fréquemment examinées afin d'assurer que la meilleure exécution possible est obtenue.

Les frais de transaction et de conseil facturés par opération, qui incluent les frais et dépenses de JPMSL, de JPMS et de JPMSE, sont communiqués aux clients dans les « Conditions tarifaires de la Banque Privée de J.P. Morgan ».

### 3. PRODUITS STRUCTURÉS

<b>Catégorie d'instruments ESMA</b>	Instruments financiers structurés
-------------------------------------	-----------------------------------

Les facteurs que nous prenons en compte sont énumérés ci-dessous, par ordre d'importance :

1. Prix total
2. Probabilité d'exécution
3. Nature de l'ordre
4. Rapidité
5. Taille de l'ordre

Les produits structurés sont émis par les contreparties énumérées dans la politique de meilleure exécution, qui incluent J.P. Morgan Structured Products B.V. (**JPMSP**). Avant de décider de confier des opérations à ces entités, nous avons examiné les prix et les coûts au regard de la capacité à obtenir le meilleur résultat possible, sur la base du prix total, dans la plupart des cas (par rapport à d'autres entités).

Le pourcentage des ordres dirigés concernant des actions est négligeable (moins de 0,02%).

JPMCB NA Succursale de Paris et JPMSP sont des entités de J.P. Morgan Chase & Co. Nous gérons les conflits d'intérêts découlant du recours à JPMSP en tant qu'émetteur des produits structurés en obtenant des prix indicatifs auprès d'émetteurs de produits structurés concurrents, lorsque cela est possible.

Les frais de transaction et de conseil facturés par opération sont communiqués aux clients dans les « Conditions tarifaires de la Banque Privée de J.P. Morgan ».

### 4. AUTRES PRODUITS (CAPITAL-INVESTISSEMENT, HEDGE FUNDS ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT)

En règle générale, nous suivons une méthode unique pour l'achat et le remboursement de ces instruments, par exemple par l'intermédiaire d'un gérant, d'un agent administratif, d'un agent de transfert ou d'un commandité du fonds. Cette méthode limite la pertinence des facteurs autres que la probabilité d'exécution et la rapidité. Néanmoins, lorsque nous exécutons des ordres relatifs à ces instruments, les directives et les politiques internes sont respectées afin d'assurer une exécution efficace et d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

Les ordres relatifs aux fonds communs de placement et aux hedge funds de J.P. Morgan sont exécutés directement avec l'agent de transfert du fonds. Les ordres relatifs à des fonds communs de placement tiers sont envoyés sur les systèmes de règlement des marchés afin d'être transmis à l'agent de transfert du fonds.

### TOUS LES PRODUITS

JPMCB NA Succursale de Paris n'a pas utilisé d'informations fournies par des fournisseurs de systèmes consolidés de publication. JPMCB NA Succursale de Paris a reçu des flux de données de marché provenant directement du marché sur lequel les ordres ont été exécutés.